

GUIDE TYPOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE POUR LA RÉDACTION DU MÉMOIRE

Un des enjeux du mémoire est de vous initier à un premier exercice d'écriture au long cours. Le format varie d'environ 50 pages pour un mémoire de M1 à 70-100 pages pour un mémoire de M2. L'**introduction** doit offrir une exposition aussi claire que possible du sujet et de la problématique, en situant les notions et les questions dans leur contexte, en justifiant la méthode de recherche, le plan de route suivi par le développement, mais aussi les choix bibliographiques, et plus particulièrement la définition d'un corpus d'œuvres de référence (à distinguer de la littérature secondaire et des commentaires que vous pouvez mobiliser par ailleurs, et dont on attend que vous en ayez une connaissance minimale, au moins pour signaler leur existence : cela démontrera que vous maîtrisez les outils de recherche bibliographique). Le **conclusion** devra récapituler les principaux résultats de votre recherche. N'oubliez pas que le but d'un travail de recherche en philosophie est d'éprouver une **thèse**, ou une **hypothèse**, au sujet d'un problème auquel vous aurez donné toute la précision requise. Sans quoi le mémoire risque de se réduire à une succession de fiches de lecture, à un panorama de doctrines associées à tel ou tel thème.

Un soin particulier doit être apporté à la rédaction. Des outils de **correction orthographique** sont disponibles sur tous les logiciels de traitement de texte : il faut les utiliser en complément de votre propre relecture attentive, afin de présenter à vos lecteurs un texte fini, quasiment impeccable.

La **mise en page** doit elle aussi viser un confort de lecture optimal : vous ménagerez des retraits en début de paragraphes, des sauts de paragraphes, une marge suffisante pour d'éventuelles annotations, un espacement de ligne suffisant (1,3 ou 1,5 avec taille de police 11 ou 12), etc. Dans chaque chapitre ou partie, on utilisera des **titres** de sections et éventuellement de sous-sections, de manière à bien marquer les articulations. On privilégiera les polices neutres, maximale-ment lisibles. On n'oubliera pas de s'en tenir, tout au long, aux guillemets à la française (« ... »), et non à l'anglaise (" ... "). Pour indiquer les **coupes** dans les citations (toujours référencées), préférez [...] à (...). Ne pas oublier de **numéroter** les pages, et d'ajouter au corps du texte une **bibliographie générale** ainsi qu'un **sommaire**.

Un mémoire n'est pas une dissertation en plus gros, bien que l'analyse des notions, la construction d'une problématique et son traitement argumenté, y jouent un rôle aussi important. La différence principale tient à la place que vont y tenir les références précises à des auteurs et à des textes choisis pour leur pertinence, et que vous pouvez vous donner les moyens de commenter en détail. Une étape importante du travail de recherche consiste à définir un **corpus précis d'œuvres philosophiques** sur lesquelles s'appuiera votre réflexion. Il s'agit d'un travail de mise au point, qui vous obligera sans doute à restreindre la portée d'un sujet au départ trop ambitieux. Or là aussi, il faut veiller à ce que la présentation soit aussi claire que possible, qu'il s'agisse des références données dans les **notes de bas de page**, ou de la **bibliographie générale** présentée en fin de mémoire. Cette dernière peut être rédigée suivant différentes normes ou conventions (par exemple, le code typographique de l'Imprimerie nationale, disponible sur Internet). L'essentiel est que vos choix soient *cohérents* et *systématiques*, afin d'éviter toute impression d'arbitraire. Par défaut, vous pourrez suivre les indications qui suivent.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Il faut bien distinguer, pour commencer, les normes bibliographiques qui concernent les ouvrages et celles qui concernent les articles.

Il faut ensuite prêter attention aux règles concernant la capitalisation de certains mots du titre.

Enfin, certaines règles concernent plus spécialement les références bibliographiques données dans les notes bas de page, et l'usage des abréviations telles que *ibid.* ou *op. cit.*.

Dans le cas d'un **OUVRAGE**, les références bibliographiques doivent être présentées dans cet ordre :

- le prénom de l'auteur (éviter de le réduire à l'initiale) ;
- le nom de l'auteur (comme le prénom, il apparaît avec une capitale initiale et en minuscules, et non en capitales uniformes ; dans les bibliographies, en fin d'article ou de volume, il peut figurer en petites capitales) ; dans le cas d'un ouvrage collectif, sans mention d'un directeur de publication, on pourra écrire simplement : Coll.,
- le titre de l'ouvrage (en italique), capitalisé selon les règles expliquées plus loin, et suivi le cas échéant :
 - du nom de l'éditeur (à distinguer de la maison d'édition !) responsable de l'établissement du texte et de l'annotation (lorsqu'il s'agit d'une édition de texte), sous forme abrégée : éd. Jean-Pierre Serrus,
 - du nom du traducteur (lorsqu'il s'agit d'une traduction), sous forme abrégée : trad. Paul de Maistre,
 - du nom du directeur de la publication, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage collectif, sous forme abrégée : dir. Anne-Marie Dulac,
- la ville où l'ouvrage est édité ;
- la maison d'édition (éviter éd. ou Éditions [ex. : Gallimard, et non éd. Gallimard ou Éditions Gallimard], sauf dans le cas où le mot « Éditions » est inséparable du nom de la maison [ex. : Éditions du Seuil, Éditions de Minuit])
- le cas échéant, le titre de la collection (mais sans guillemets, et précédé de la formule abrégée : coll.) ;
- la to maison, abrégée t., et suivie d'un chiffre romain en grandes capitales (t. XIV) ;
- l'année ou les années d'édition (en entier : 1997, 1997-1998, 1997-2000) ;
- la page ou les pages permettant de situer plus précisément le renvoi (utiliser le trait d'union pour les pages consécutives, p. 456-457, ou les pages encadrantes, p. 456-464 ; éviter : p. 456-7 ou p. 456-64 ; ne pas indiquer le nombre de pages d'un ouvrage ; ne jamais doubler le p.). Attention : la mention des pages ne concerne que les références données en note ou dans le corps du texte ; la bibliographie générale ne mentionne que les ouvrages.

EXEMPLES :

Charles Gouriou, *Doctrine typographique*, Paris, Cercle de la Librairie, 1973.

Henri Bergson, *L'Évolution créatrice*, éd. Frédéric Worms, introduction, notes et dossier critique de Camille Riquier, Paris, PUF, coll. Quadrige, 2007.

Samuel Jevons, *La Chine telle que je l'ai connue*, trad. Arthur Farges, Paris, Éditions du Seuil, 1992.

Dictionnaire de philosophie générale, dir. Martin Rémusat, Paris, Belin, t. III, 2003, p. 456-457.

Charles GOURIOU, *Doctrine typographique*, Paris, Cercle de la Librairie, 1973. [Dans la bibliographie générale, où l'usage des petites capitales pour le nom facilite la lecture]

Dans le cas d'un **ARTICLE** ou d'une contribution à un **OUVRAGE COLLECTIF**, le titre de l'article ou du chapitre apparaît entre guillemets et en romain, suivi immédiatement, après une virgule, du titre de la revue en italique.

Pour distinguer un article de revue d'une contribution à un ouvrage collectif ou à un recueil, on utilisera, dans ce second cas, la préposition « dans » entre le titre de la contribution et celui de l'ouvrage. On évitera « in » dans tous les cas, car c'est une notation ambiguë ; de même, on évitera « dans » pour les articles de revue.

EXEMPLES :

Evelyne Raynaud, « Compter jusqu'à trois », *Revue des études lacaniennes*, vol. 21, n°3, 1976, p. 81-98.

Robert Strauss, « La lionne et le berger », dans *Mythes et légendes celtiques*, dir. Raymond Dupuis, Paris, Plon, 1967, p. 18-45.

Règles à appliquer aux **TITRES** :

Pour un article publié dans une revue, il n'y a qu'une majuscule au premier mot.

Pour un titre d'ouvrage : le titre est noté en italique ; le premier substantif (et le cas échéant, l'adjectif qui le précède) prend toujours une majuscule (par exemple, *Le Problème du mal*, *La Petite Maison dans la prairie*), sauf lorsque le substantif est précédé d'un article indéfini ou d'une préposition (par exemple, *Une théorie de la contingence*, *Un amour de Swann*, *À la recherche du temps perdu*, *À rebours*).

À noter : on met des majuscules aux différents substantifs mis en opposition ou en parallèle dans un titre (coordonnés par « et », « ou », « ni »). Par exemple : *Vie et Liberté*, *Crimes et Châtiments*, *L'Être et le Néant*, *Le Rouge et le Noir*, *La Bourse ou la Vie*.

Règles à appliquer aux **RÉFÉRENCES EN NOTE** :

Vous n'êtes pas tenu de reprendre intégralement le détail d'une référence bibliographique si elle a déjà été donnée une première fois en note. Pour les mentions suivantes, vous pouvez vous contenter de donner l'auteur et le titre, suivi de :

- *op. cit.* (abréviation de *opera citato*, qui signifie : œuvre citée) dans le cas d'un ouvrage ;
- *art. cit.* ou *loc. cit.* (abréviation de *loco citato*, qui signifie : à l'endroit cité) dans le cas d'un article.

Si deux notes consécutives renvoient au même ouvrage (dans le cas de citations notamment, qui doivent toutes être référencées), vous pouvez vous contenter d'écrire en note : *Ibid.*

(abréviation de *ibidem*, qui signifie : au même endroit), suivi du numéro de page s'il diffère de celui donné dans la mention précédente.

EXEMPLE D'ENCHAÎNEMENT DANS LES NOTES :

²³ Evelyne Raynaud, « Compter jusqu'à trois », *Revue des études lacaniennes*, vol. 21, n°3, 1976, p. 34.

²⁴ *Ibid.*, p. 37.

²⁵ Jean-Paul Lebègue, *La Doctrine de la grâce chez saint Thomas*, Paris, Beauchesne, coll. Fides et Ratio, 1972, p. 166.

²⁶ Evelyne Raynaud, « Compter jusqu'à trois », *art. cit.*, p. 34.

²⁷ Jean-Paul Lebègue, *La Doctrine de la grâce chez saint Thomas*, *op. cit.*, p. 178.

Dans la **BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE** présentée en fin de mémoire, il faut distinguer, en leur réservant des sections distinctes, les sources primaires, c'est-à-dire le corpus principal à partir duquel vous avez choisi de travailler, et les sources secondaires, que vous ne mobilisez qu'incidemment ou qui relèvent de commentaires ou de travaux d'histoire de la philosophie.

Pour les sources primaires, on aura recours, autant que possible, aux éditions de référence (n'hésitez pas à demander conseil sur ce point à votre directeur de recherche).